

## Procès Verbal du Conseil Municipal de SAINT AQUILIN du Lundi 18 octobre 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de Saint Aquilin, dûment convoqué en date du 11/10/2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Annie Lespinasse maire.

Sont présents : Annie LESPINASSE, Michel COURBALAY, Jean-Marc VERGNES, Philippe CHERCHOULY, Fanny PARADE, Daniel DESMAISON, Alain SOUDEIX, Aurélie NEUMANN, Jean-Paul GOULET, Annie ROBY

Absente excusée : Pascale PATERNAULT (a donné procuration à Jean-Marc VERGNES)

Sont invités : Monsieur Bruno de VENCAY Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Mrs Gauthier BEELS & Eric FURGEROT repreneurs du multiple rural et Sylvie DURU secrétaire de Mairie.

En préambule à la présente séance, Mme le Maire propose à Alain SOUDEIX d'assurer le secrétariat de la séance, celui-ci acceptant cette mission, et remercie ensuite, Monsieur de VENCAY d'avoir bien voulu répondre à son invitation de participer à cette réunion du Conseil Municipal.

Après avoir remercié les conseillers de leur participation, Mme le Maire présente Eric et Gauthier les deux repreneurs du multiple rural et leur cède la parole afin qu'ils présentent leur projet professionnel.

L'ensemble du conseil municipal leur souhaite la bienvenue dans le village.

Madame le maire précise qu'ils habiteront sur place et ce dans l'intérêt général de la commune.

Puis madame le maire présente l'ordre du jour :

- 1) Lecture et approbation du procès-verbal du précédent conseil (26/07),
- 2) Adressage : Validation des voies
- 3) Décisions budgétaires modificatives
- 4) Fixation des loyers des logements communaux, (salle des Fêtes et salle des associations)
- 5) Dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme.
- 6) Contrat Sogedo - Redevances assainissement.
- 7) Présentation du rapport annuel 2020 du SIAEP e Tocane sur le prix et la qualité de service public d'alimentation en eau potable.
- 8) SDE24 - Éradication - luminaires boules.
- 9) Mise en place du Conseil municipal des jeunes.
- 10) Déploiement des ambassadeurs de la COVID 19
- 11) Indemnisation de la stagiaire
- 12) Résiliation de la convention d'un logement social dit du « gérant » et point sur les différents logements sociaux.

13) **Questions diverses** - point d'information sur :

- Parcours Santé
- Cours d'Anglais pour les enfants de l'école de St Aquilin
- Dossier projet maison « Aupetit »
- Point sur le circuit court « caquette.net »
- Situation du lotissement « Périgord Habitat »
- Etat de la voirie

### **Point n°1 : Lecture du procès-verbal du précédent conseil & approbation.**

Madame Aurelie NEUMANN donne lecture du PV du Conseil Municipal du 26/07/2021 qui est adopté à l'unanimité.

### **Point n°2 : Adressage / Validation des voies**

Après avoir rappelé l'implication du groupe de travail et la secrétaire de mairie, Madame le maire informe les participants que toutes les voies sont maintenant nommées et que les noms affichés en mairie, ont également été diffusés sur le site de la commune.

Nous totalisons donc pour la commune, 93 voies publiques, 9 voies Privées, et 320 points adresses. Un seul problème non encore résolu perdure sur le hameau de Vitrac, et Madame le Maire propose de rencontrer avant la fin de l'année, la propriétaire pour envisager une solution pérenne.

A l'unanimité, les conseillers valident la dénomination des voies de la commune, ainsi que la proposition de Mme le maire.

### **Point n°3 : Décisions budgétaires modificatives**

#### **Concernant le « Budget Multiple Rural »**

Madame le Maire informe que suite au départ du précédent locataire du multiple, un procès verbal de constat d'inventaire et reprise des lieux a été dressé par Maître Olivier BOUDOT, huissier de justice à Ribérac, en novembre 2019. Ce document fait état de diverses importantes dégradations, obligeant la commune à effectuer des travaux de remise en état. D'autre part le locataire est parti avec des loyers non payés.

Madame le Maire propose que la caution de 7500 euros versée à l'entrée des lieux par le précédent locataire soit conservée par la collectivité au titre des travaux à effectuer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver la caution.

Monsieur de VENCAY propose alors de passer une écriture modificative sur le budget du multiple rural pour permettre à la commune de réaliser les travaux de remise en état à hauteur de 7500 euros. D'autre part une écriture modificative doit être votée pour enregistrer la caution totale des nouveaux gérants pour un montant un montant de 10 000 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition relative à l'une et à l'autre des cautions.

#### **Concernant le « budget Assainissement »**

Madame le Maire informe qu'il convient de régulariser le compte 66112 (Intérêts Courus Non Echus) pour pouvoir mandater la totalité des ICNE. Une décision modificative d'un montant de 977,95 € entre le compte 6612 et le compte 61523 permettra d'effectuer l'opération demandée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

### **Point n°4 : Fixation des loyers des logements communaux, de la salle des fêtes et des salles des associations**

#### **- Fixation des loyers des logements communaux**

Madame le Maire informe l'assemblée que les loyers communaux n'ont pas été revalorisés depuis très longtemps. Elle propose comme les baux le permettent d'appliquer l'Indice de Référence des Loyers du 2° trimestre de l'année précédente à l'ensemble des logements communaux au 1° Janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers au 1° janvier 2022 en se référant à l'IRL du 2° trimestre de l'année précédente.

#### **- Fixation des loyers de la salle des fêtes.**

Monsieur Jean Marc Vergnes rappelle les tarifs actuels :

Pour les animations des associations de la commune : Gratuit

Pour les habitants de la commune : 130 euros

Pour les habitants extérieurs à la commune : 250 euros

Il propose d'actualiser les tarifs par rapport aux offres des communes voisines soit :

Pour les animations des associations de la commune : Gratuit

Pour les habitants de la commune : 150 euros

Pour les habitants extérieurs à la commune : 300 euros

Un large débat s'instaure. Une majorité des voix se dégage sur le maintien du tarif à 130 euros pour les habitants de la commune, la gratuité pour les associations et un montant de 300 euros pour les extérieurs .

Les frais de chauffage du 15 octobre au 31 mars sont fixés forfaitairement à 64 euros jusqu'à la mise en place d'un sous compteur qui permettra de facturer l'électricité au coût réel.

La réservation reste à 76 € en cas d'annulation moins de deux mois avant la date de réservation, cette somme restant due.

La réservation n'est effective qu'après signature et retour en mairie du contrat de réservation, accompagné du chèque de caution et du chèque de réservation.

La caution est fixée à 900€ (chèque déposé en mairie à la signature du contrat et rendue après vérification des locaux);

Le prix de la location de la vaisselle reste inchangé 1€ par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1° Janvier 2022.

#### **- Fixation des loyers des salles des associations.**

Monsieur VERGNES propose que les salles dites des « associations » soient prêtées aux associations pour la tenue de leurs réunions, à titre gratuit.

La nouvelle association « Cercle des fées mères » qui a pour objectif la mise en place de séances payantes de Gym douce Yoga Postural & renforcement musculaire , nous a demandé d'utiliser une des salles pour accueillir ses élèves.

S'agissant d'une activité commerciale qui doit avoir lieu plusieurs fois par semaine, Madame le Maire propose que l'association prenne en charge le coût du chauffage électrique et ce à partir de janvier 2022

#### **- Fixation des conditions de prêt des matériels.**

Les chaises et les bancs sont prêtés gratuitement aux habitants de la commune.

Les chapiteaux sont prêtés gratuitement aux associations de la commune pour les manifestations qu'elles organisent sur la commune.

**Point n°5 : Dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme .**

Madame le Maire rappelle qu'à partir du 1° Janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique (SVE) les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par les usagers. Elle précise que le service instructeur de la communauté de commune Isle Vern et Salembre, instruit les autorisations « droit des sols de la commune » et qu'il utilise le logiciel Cart@d mis aussi à la disposition des communes.

Madame le Maire propose que ce guichet unique soit le seul autorisé par la commune pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme.

A l'unanimité cette proposition est validée par le Conseil.

**Point n°6 : Contrat Sogedo redevances assainissement.**

Monsieur Jean Marc VERGNES présente à l'assemblée le Contrat pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif avec SOGEDO.

Il précise les obligations respectives de Sogedo et de la collectivité.

Après en avoir débattu , le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le contrat proposé par la SOGEDO et autorise Madame le Maire à signer ledit document ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en oeuvre du présent contrat.

**Point n°7 : Présentation du rapport annuel 2020 du SIAEP de Tocane sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.**

Monsieur VERGNES présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Alimentation en Eau Potable pour l'exercice 2020, et précise qu'un exemplaire de ce rapport se trouve en mairie, où il est consultable pour information des usagers.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et madame le Maire remercie Monsieur VERGNES pour sa prestation.

**Point n°8 : SDE24 - Éradication des luminaires boules.**

Madame le Maire présente à l'assemblée l'étude faite par le Syndicat Départemental d'énergies de la Dordogne pour éradiquer les luminaires boules.

Monsieur VERGNES précise que dans le cadre de cette proposition, le reste à charge pour la commune est toujours très élevé.

Après un débat avec les membres du conseil, il est décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à la proposition du SDE 24.

**Point n°9 : Présentation du Conseil municipal des jeunes.**

Madame le maire rappelle à l'assemblée que Madame Aurélie NEUMANN avait accepté de prendre en charge les études préliminaires pour la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes CMJ. Elle propose à Madame NEUMANN de présenter le résultat de ses recherches.

Madame Neumann distribue en séance 3 documents

- Une note explicative sur le Conseil Municipal des jeunes
- Une proposition de Charte du Conseil Municipal des jeunes
- Une proposition de Règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes.

Madame Neumann précise qu'une dizaine d'enfants sont intéressés par le fait de participer à la mise en place de ce Conseil Municipal des Jeunes.

Après avoir remercié Madame NEUMANN pour son implication dans ce projet, Madame le Maire propose aux Conseillers de mettre en place un groupe de travail pour valider les documents présentés.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition, et valide la candidature des cinq personnes qui se sont portées volontaires pour faire partie du groupe de travail.

### **Point n°10 : Déploiement des ambassadeurs de la COVID 19**

L'Agence Régionale de Santé met en place des ambassadeurs Covid qui auront pour mission de lever les représentations erronées sur le virus et favoriser l'adoption des mesures barrières. Madame le Maire précise que des formations de sensibilisation seront mises en place pour les volontaires, et demande aux membres du Conseil si certains souhaitent devenir les ambassadeurs Covid sur Saint Aquilin.

Après un tour de table aucun volontaire ne s'est déclaré, et Mme le Maire rappelle qu'elle continuera à accompagner la mise en place sur la commune, de la campagne de vaccination.

### **Point n°11 : Indemnisation stagiaire**

Madame le Maire informe l'Assemblée que la collectivité a accueilli durant deux semaines une stagiaire dans le cadre de son cursus de formation.

Madame le Maire propose de verser à cette personne, la somme de 50€, à titre d'indemnisation.

Monsieur de VENCAY précise qu'il ne peut pas s'agir de rémunération mais simplement un dédommagement pour les frais engendrés par le stage.

Après un large débat madame le Maire soumet cette proposition au vote.

Le Conseil Municipal décide par 8 (huit) voix pour et 3 (trois) abstentions de verser à la stagiaire 50€ en dédommagement de ses frais de stage.

### **Point n°12 : Résiliation de la convention d'un logement social dit du « gérant » et point sur les différents logements sociaux.**

Madame le Maire se réjouit de voir le multiple rural renaître de ses cendres . Elle rappelle qu'un coeur de bourg sans aucun commerce ne peut pas donner une image de dynamisme au village. Elle considère le multiple rural comme un équipement de première nécessité indispensable à la vie de la commune. Elle rajoute que son bon fonctionnement nécessite que les gérants soient logés sur place. Elle rappelle qu'au début Le T4 de 91,40 m2 était destiné au gérant.

Afin de pouvoir accueillir les gérants dont les revenus sont au-dessus des plafonds exigés pour l'obtention d'un logement social, elle informe les conseillers que la convention étant arrivée à son terme, il est possible solliciter la résiliation de la convention N° 24 3 11 2004 02 846 36.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition de Mme le maire, et demande à l'unanimité la résiliation de la convention N° 24 3 11 2004 02 846 236.

Enfin, Madame le Maire informe l'assemblée que Madame SOIZIC a quitté le logement qu'elle occupait au 30/09/2021.

Depuis le 01/10/2021, Messieurs Gauthier BEELS et Eric FURGEROT gérants du multiple rural l'occupent pour une période de 6 mois maximum, en attendant que le T4 se libère.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de louer pour une période de 6 mois maximum, le T3 à Messieurs BEELS et FURGEROT pour un loyer mensuel de 350 euros avec versement d'une caution correspondant à un mois de loyer.

## **Point n°13. Questions diverses**

### **1. Parcours Santé.**

Monsieur Michel COURBALAY fait le point sur l'avancement des travaux. Il précise que l'entreprise « Au fil du temps » est venue sur place pour faire la première réunion préparatoire au nettoyage de l'ensemble de la prairie pour la fin novembre, afin de pouvoir positionner les passerelles permettant l'accès aux différentes parties du parcours santé.

Madame le Maire remercie les communes de Chantérac et de Saint Astier pour leur aide dans le nettoyage de la partie haute de la prairie, effectué grâce à la mise à disposition gracieuse du matériel et des agents.

Monsieur FAUGERES directeur de l'entreprise « Au fil du temps du temps » se propose de consulter les différents acteurs de la commune ( école, associations, repreneurs du multiple rural, conseillers municipaux) afin d'arrêter la charte graphique du parcours ainsi que les équipements qui seront mis à disposition des usagers.

Le Parcours santé devrait être terminé au printemps prochain.

Madame le Maire souligne qu'il est entièrement financé par l'Europe, L'Etat et le Département.

### **2. Activités pour les enfants de l'école de St Aquilin.**

Madame le Marie informe le conseil qu'une rencontre avec l'inspectrice de l'éducation nationale Madame MILLIARD a eu lieu en mairie, en présence de Madame Annie ROBY Conseillère Municipale en charge des affaires scolaires. Madame le Maire passe alors la parole à madame ROBY pour quelle fasse la synthèse des points abordés lors de cette rencontre.

- **Concernant les cours d'anglais par des bénévoles anglicistes dans le cadre des enseignements.**

Madame ROBY explique que l'inspecteur précédent Monsieur Eric GUTKOWSKI avait fait savoir qu'il n'était pas possible de faire intervenir régulièrement des extérieurs dans le cadre de l'école . Le projet de l'enseignement de l'anglais n'avait donc pas pu aboutir en 2021.

Madame MILLIARD séduite par cette sensibilisation des jeunes à la langue anglaise, et par l'implication des bénévoles anglicistes de la commune, se propose de nous faire savoir rapidement si un cadre juridique permettrait de rendre possible ce projet innovant. Elle reprendra contact avec nous afin d'organiser ce projet pour 2022.

- **Concernant la participation des enfants à la vie de la commune .**

Mme ROBY fait part de l'intérêt de Madame MILLIARD inspectrice pour la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes et espère que les enfants pourront ainsi participer aux différentes fêtes nationales.

Elle souhaite également que les maitresses s'impliquent dans la réalisation du Parcours Santé comme personnes ressources.

- **Concernant le suivi des inscriptions des enfants .**

Madame ROBY rapporte les propos de Madame MILLIARD qui s'étonne que la mairie n'est pas connaissance d'un logiciel « Ondes » qui permet d'inscrire les enfants et qui permet également au Maire de connaître à tout instant le nombre exact d' enfants inscrits dans son établissement. Madame l'inspectrice doit nous faire parvenir les références de ce logiciel.

En conclusion Madame Annie ROBY fait part au Conseil de sa satisfaction de voir une Inspectrice qui souhaite s'investir dans l'intérêt général des enfants.

### 3. Dossier projet maison « Aupetit »

Madame le Maire informe le Conseil, qu'à la suite d'une rencontre avec les responsables du service « aménagement et développement durable » de la Direction Départementale des Territoires de Dordogne, elle a déposé un dossier de demande de financement sur le dispositif « Fonds Friches » pour la remise en état du bâtiment « Aupetit » en vue créer une future halle de producteurs.

### 4. Point sur le circuit court « cagette.net»

Aurélié NEUMANN précise que la plateforme cagette.net de Saint Aquilin regroupe une quinzaine de producteurs . Certains producteurs vont diversifier leur offre en vendant de la viande à la découpe. Les consommateurs sont fidèles. La vente se déroule dans le multiple rural et les futurs gérants proposent de continuer à accueillir cette activité, après l'ouverture du restaurant. Durant les travaux du multiple, le point de retrait cagette sera transféré dans la salle des associations.

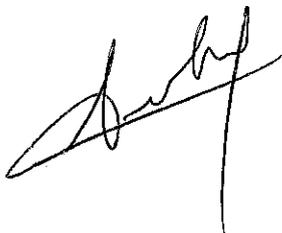
### 5. Etat de la voirie

Michel COURBALAY informe que la commune enregistre 38 km de voies communautaires constituées de routes mais aussi de chemins recouverts de calcaire. L'état général de la voirie peut être considéré comme « mauvais ».

6 km300 de ces voies demandent des travaux de réfection importants dont 3km 100 s'avèrent urgents. Les fiches de souhaits vont être transmises dans ce sens à la CCIVS. L'objectif serait dans les années à venir et avant la fin de notre mandature, de combler le retard accumulé au fil des années passées et de présenter une voirie correcte.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 22h00

Le secrétaire,  
Alain SOUDEIX



Le Maire,  
Annie LESPINASSE

